

2023 DPE 5 Subventions (153 000 euros) et conventions avec huit associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Alors que 3000 tonnes de déchets sont collectées chaque jour à Paris, la Ville de Paris est engagée dans une dynamique de réduction significative des déchets collectés et de valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, dans le but de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération. La Ville de Paris a lancé en 2021 la démarche « Territoire Zéro Déchet » (TZD) afin de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un quartier (riverains, scolaires, bailleurs, associations, commerçants, etc.) pour créer et renforcer les initiatives locales tout en proposant des actions afin de favoriser un changement durable de comportement et des pratiques des Parisiens en matière de prévention et de réduction des déchets. Il s'agit d'une concentration de moyens dans un territoire afin de mieux collecter et recycler les déchets.

Cette démarche, pilotée pour chaque Territoire Zéro Déchet (TZD) par la Mairie d'arrondissement, coordonnée par les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et animée par une association volontaire, se déploie sur un périmètre choisi par la Mairie d'arrondissement. Sur la base d'un diagnostic élaboré par la Direction de la Propreté et de l'Eau autour des principaux flux de déchets ménagers (multi-matériaux, déchets alimentaires, objets encombrants), un plan d'actions est ensuite élaboré par l'association, selon les principes suivants :

- Sensibiliser et informer pour mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs de prévention et de réduction des déchets auprès des acteurs du territoire (ex : appropriation des gestes de tri, éco-gestes, valorisation des dispositifs de collecte etc.) ;
- Ajuster les équipements de collecte et de tri en fonction des spécificités locales, tout en étudiant la mise en place de dispositifs expérimentaux ;
- Mettre en place des dispositifs expérimentaux ;
- Rendre le quartier acteur du changement avec la mobilisation des publics et l'accompagnement des initiatives citoyennes.

En 2022, 12 TZD répartis sur 11 arrondissements ont vu le jour, permettant la conduite de plus de 630 actions et la sensibilisation de plus de 17 500 Parisiens aux enjeux du zéro déchet, avec l'investissement quotidien d'une grande diversité du tissu associatif parisien. En 2023, le dispositif s'étendra à 14 TZD répartis sur 11 arrondissements.

Afin de renouveler la démarche et de développer de nouveaux Territoires Zéro Déchet (TZD) dans sept arrondissements à compter du premier semestre 2023, il est proposé de soutenir les actions des associations suivantes :

- **Régie de quartier Paris Centre** (Paris Centre)

Impliquée dans la vie de l'arrondissement, notamment sur les sujets relatifs à la réduction des déchets, l'association anime le TZD Rue du Vertbois depuis mars 2022. Dans ce cadre, elle a proposé plus de 30 animations (ex : organisation du « Green Village Vertbois », « Noël Vertbois », bourse aux vélos, etc.), mettant à profit sa connaissance fine du territoire et des enjeux liés au Zéro Déchet (compostage, réemploi) pour fédérer autour d'elle une grande diversité d'acteurs (habitants, bailleurs, commerçants). Forte de cette première année principalement axée sur la primo-sensibilisation des différents publics, la Régie de quartier souhaite poursuivre l'animation et la coordination d'une nouvelle programmation d'actions en 2023 sur cette rue.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Régie de quartier Paris Centre la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 500 euros.

- **Pik Pik Environnement (9^e)**

L'association œuvre depuis 2008 pour la diffusion d'informations et l'éducation aux bons comportements dans les domaines de la réduction et du tri des déchets notamment. En 2019, elle a activement participé à la coordination des actions et au pilotage des acteurs engagés sur la « Rue Zéro Déchet », initiée par la Mairie du 10^e arrondissement. Dans le cadre du déploiement de la démarche « Territoire Zéro Déchet » à l'échelle parisienne, elle a ensuite assuré le volet animation de plusieurs Territoires Zéro Déchet, dont la rue Milton, depuis la fin 2021. L'association a mis à profit son expertise pour proposer un catalogue d'animations riche de 35 actions, qu'elle souhaite amplifier en 2023 autour d'une stratégie de mobilisation d'ambassadeurs locaux dont elle assurera la montée en compétence sur les enjeux de prévention et de réduction des déchets, en lien avec des partenaires locaux (bailleurs, Centre Paris Anim' Valeyre, etc.).

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Pik Pik Environnement la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 500 euros.

- **Régie de quartier Fontaine au Roi (11^e)**

L'association intervient tout au long de l'année sur le quartier Belleville-Fontaine au Roi. Lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt dédié lancé début 2021 par la Mairie du 11^e arrondissement, la Régie de Quartier anime depuis novembre 2021 le projet de Territoire Zéro Déchet dans ce quartier, en lien avec les habitants et de nombreux acteurs locaux (associations, bailleurs, etc.). Elle a ainsi proposé ou accompagné près de 90 animations et permis la sensibilisation de plus de 2000 habitants autour d'actions favorisant la prévention et la réduction des déchets. Forte de son dynamisme et de son implication locale, l'association souhaite densifier sa programmation en 2023 en favorisant une trentaine d'actions autour de la réduction des déchets, mais également en investissant l'espace public et en participant activement aux démarches Zéro Déchet initiées par la Mairie du 11^e arrondissement (réseau entreprises Zéro Déchets, réseau Compost, etc.), avec l'objectif de mobiliser durablement le collectif de partenaires locaux.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Régie de quartier Fontaine au Roi la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **Biocycle (14^e)**

Œuvrant depuis 2015 à la lutte contre le gaspillage alimentaire, assure le volet animation du Territoire Zéro Déchet mis en œuvre début 2022 sur le Territoire Zéro Déchet Sarrette/Tombe Issoire, permettant la

conduite de plus de 30 actions (ex : stands en pieds d'immeubles et sur l'espace public, animations en milieu scolaire), en lien avec le tissu associatif local (Auprès de mon arbre, les Hypervoisiens, les Quatorziens en chemin ou encore la Régie de quartier du 14^e) et assurant la sensibilisation de près de 800 habitants. L'association souhaite poursuivre l'animation du Territoire Zéro Déchet en 2023 et la dynamique autour du grand public, des établissements scolaires, des commerçants et des enjeux liés à l'habitat (bailleurs sociaux, copropriétés...).

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Biocycle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **La Maison Bleue-Porte Montmartre (18^e)**

Gestionnaire du centre social situé au cœur du quartier de la Porte Montmartre, l'association assure l'animation de la démarche Territoire Zéro Déchet dans ce quartier depuis l'automne 2021. L'association est très rapidement montée en compétence sur la thématique Zéro Déchet, suscitant de nombreuses démarches et actions au sein du quartier avec un large panel d'acteurs. Plus de 80 animations ont ainsi été proposées, en lien étroit avec le bailleur Paris Habitat et le groupe scolaire Françoise Dorléac notamment, permettant de sensibiliser plus de 3800 habitants. Afin de renforcer cette belle dynamique, l'association souhaite reconduire en 2023 son projet pour une deuxième saison en densifiant sa programmation, laquelle s'articulera entre autres autour d'une quinzaine d'actions en pied d'immeubles, l'organisation d'une grande fête du Zéro déchet sur le mail Binet et un renforcement des actions de sensibilisation à destination des familles, de la communauté scolaire et du tissu commerçant.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec La Maison Bleue-Porte Montmartre la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **L'Éternel Solidaire (19^e)**

Lancé à l'automne 2021, le Territoire Zéro Déchet Danube-Solidarité-Marseillaise était animé jusqu'à la rentrée 2022 par la Régie de quartier du 19^e, laquelle a proposé et/ou accompagné 45 actions de sensibilisations en milieu scolaire, en lien avec les bailleurs mais également avec le tissu associatif local. A l'occasion de la seconde saison de la démarche, L'Eternel Solidaire, en lien très étroit avec les associations Débrouille Compagnie et Bokawa, reprendra l'animation du Territoire Zéro Déchet. Ces trois associations disposent d'une solide implantation dans le quartier et agissent sur différents publics permettant de facto de toucher efficacement un large diversité d'habitants. Sous la coordination de L'Eternel Solidaire, ces trois associations mèneront en 2023 plusieurs actions et outils permettant aux commerçants et cités scolaires de s'engager concrètement vers des pratiques de réduction des déchets. Des kits adaptés aux besoins des différents publics seront ainsi proposés, simultanément à l'organisation d'ateliers et événements dédiés.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec L'Eternel Solidaire la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **Zero Waste Paris (19^e)**

L'association œuvre depuis six ans à Paris pour sensibiliser le plus large public possible aux problématiques environnementales liées à la production de déchets. Forte de son expertise, l'association accompagnera l'émergence en 2023 d'un second Territoire Zéro Déchet dans l'arrondissement, situé autour du Bassin de la Villette. Autour de ce lieu emblématique du 19^e et de la capitale, et en cohérence

avec la démarche de quartier circulaire, l'association souhaite lancer une dynamique de réduction des déchets sur le canal Ourcq-Villette, incluant notamment la sensibilisation des usagers du Canal, notamment lors de la période estivale (Paris plage), l'organisation de défis Zéro Déchet à destination des habitants, mais aussi la formation et la montée en compétence sur ces thématiques des commerçants et salariés d'entreprise implantées dans le quartier.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Zero Waste Paris la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **Régie de quartier Saint Blaise Charonne (20^e)**

Lancé en septembre 2021, le Territoire ZéroDéchet (TZD) Réunion-Saint Blaise a permis, au cours de sa première année, de proposer plus de 60 actions et la sensibilisation de plus de 2000 habitants, sous l'égide de Pik Pik Environnement. Dans la perspective d'une seconde saison, la Régie de quartier Saint Blaise Charonne, qui mène déjà plusieurs projets autour de la prévention et de la réduction des déchets, souhaite reprendre l'animation du territoire. Elle s'appuiera pour cela sur sa forte implantation locale et son expérience pour mobiliser les forces vives et coordonner les compétences de chacune d'entre elles, en vue de poursuivre la dynamique enclenchée et de développer le réseau des acteurs engagés.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Régie de quartier Saint Blaise Charonne la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

Pour l'année 2023, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien de ces huit associations engagées dans la prévention et la réduction des déchets, pour un montant total de 153 000 euros et de m'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2023.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de
Paris

2023 DPE 5 Subventions (153 000 euros) et conventions avec huit associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 2023 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de huit subventions d'un montant total de 153 000 euros aux associations Régie de quartier Paris Centre, Pik Pik Environnement, Régie de quartier Fontaine au roi, Biocycle, La Maison Bleue-Porte Montmartre, Zero Waste Paris, L'Éternel Solidaire et Régie de quartier Saint Blaise Charonne ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du conseil du 9^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 8^{ème} Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de 16 500 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Paris Centre (numéro Paris Assos 59801, numéro de dossier 2023_05422).

Article 2 : Une subvention de 16 500 euros est attribuée à l'association Pik Pik Environnement (numéro Paris Assos 137804, numéro de dossier 2023_05482).

Article 3 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Fontaine au Roi (numéro Paris Assos 7601, numéro de dossier 2023_05492)

Article 4 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association Biocycle (numéro Paris Assos 186220, numéro de dossier 2023_05876)

Article 5 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association La Maison Bleue-Porte Montmartre (numéro Paris Assos 163481, numéro de dossier 2023_05207)

Article 6 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association Zero Waste Paris (numéro Paris Assos 190396, numéro de dossier 2023_05352)

Article 7 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association L'Éternel Solidaire (numéro Paris Assos 189232, numéro de dossiers 2023_06445)

Article 8 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Saint Blaise Charonne (numéro Paris Assos 19034, numéro de dossiers 2022_09324)

Article 9 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les huit conventions financières, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations Régie de quartier Paris Centre, Pik Pik Environnement, Régie de quartier Fontaine au roi, Biocycle, La Maison Bleue-Porte Montmartre, Zero Waste Paris, Eternel Solidaire et Régie de quartier Saint Blaise Charonne

Article 10 : Les dépenses correspondantes (153 000 euros) seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2023 de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement .